



Changement de statut: étudiant à vie privée et familiale?

Par **Elyoko**, le **27/06/2011** à **17:23**

Bonjour à tous,

Pour résumer précisément la situation:

- je suis de nationalité française
- ma compagne est de nationalité moldave
- nous vivons à Paris ensemble depuis 2 ans
- je lui ai demandé sa main dans son beau pays, il y a quelques semaines
- elle dispose d'une carte de séjour étudiante qui expire le 30/11/2011
- elle exerce une activité en CDI depuis 2 ans, dans la limite de la durée légale pour un étudiant étranger

Dans l'absolu, nous souhaiterions nous marier en 2012 (été) afin de laisser un temps pour organiser les festivités. Toutefois, en pratique, en cas de difficultés administratives, nous pouvons envisager le mariage civil avant expiration de sa carte.

D'où mes questions:

- y a t-il possibilité d'obtenir un titre de séjour temporaire pour la période entre expiration de sa carte et date du mariage.? Si oui, comment?
- à défaut, quelle procédure suivre sachant que ce serait absurde qu'elle quitte le territoire alors qu'on va se marier et qu'elle a un CDI? (le changement en statut "salarié" est une piste peut être).
- A quelle adresse de préfecture se rendre à Paris (vu qu'elles se décentralisent entre étudiants et autres) pour obtenir des informations sur place?

Merci de votre aide.

Par **bastiano**, le **28/06/2011** à **09:17**

avec les nouvelles lois de sarkozy tu va avoir beaucoup de mal à faire tous les papiers dont tu désires car en effet les controles se sont intensifiés concernant les mariages entre français et étrangers

Par **ctpaiva**, le **03/08/2011** à **12:42**

Bonjour Elyoko,

Concernant la demande d'un changement de status étudiant vers salarié, c'est très difficile: il faut que la personne ait au moins le niveau Master, que le salaire annuel soit de minimum 24k€ par an et que son employeur soit d'accord de faire la démarche et payer les frais. Honnêtement, c'est difficile de trouver un tel employeur et il faut savoir que ça peut être facilement rejeté par la préfecture...

Pour la période d'attente jusqu'à la date du mariage, vous avez 2 option:

- 1) Elle demande un visa de 6 mois destinés aux étudiants étrangères qui désirent avoir une première expérience professionnel en France. ça vous donne 6 mois, mais par contre c'est pas renouvelable. Le dossier doit être mis a la préfecture 4 mois avant l'expiration du titre.
- 2) Elle rentre au pays et demande un "visa de mariage"... le visa de mariage est valable pour 6 mois. Cependant, je ne sais pas s'il lui donne le droit de travailler...